1. De l'idée à la création de l'entreprise : quelles sont les étapes ? Expliquez brièvement de quoi il s'agit pour chaque étape (6 pts)

	Etape	Explication	
1	La formalisation de l'idée	Décrire l'idée concrètement : de quoi s'agit-il ? descriptif du produit/service	
2	L'approche du marché	Etudier le marché : quels sont les clients potentiels, tester le produit/service auprès des clients, l'adapter/le faire évoluer	
3	Le choix du statut juridique	Quelle forme juridique pour l'activité : SA, SARL, autoentrepreneur,	
4	L'élaboration du business plan	Présenter de façon synthétique tous les éléments du projet : positionnement sur le marché, développement projeté, besoin de financement, planning,) à l'attention des financeurs (banques notamment)	
5	La recherche de financements	Chercher les capitaux nécessaires pour financer le projet. Différentes sources de financement possibles : apport personnel, apport familial/amical, banques, business angel, crowfunding,	
6	Les démarches administratives	Réaliser les démarches auprès des services administratifs pour donner à l'activité (l'entreprise) une existence légale	

- 2. Après la création d'une activité / entreprise, lorsqu'elle se développe, avec du personnel à embaucher et à gérer, une augmentation de la production, des équipes qui doivent être animées, etc. (1,5 pt)
 - Vers quelle logique l'entrepreneur doit-il évoluer ? (0,5 pt)
 Logique managériale
 - Cette logique est-elle complémentaire ou en contradiction avec une logique entrepreneuriale ?
 (0,5 pt). Justifier votre réponse (0,5 pt)
 - Les 2 logiques ne s'opposent pas, elles sont complémentaires selon le stade de l'activité/l'entreprise. La logique entrepreneuriale est nécessaire lors du lancement d'une activité, par exemple pour prendre le risque de se lancer. Lorsque l'activité/l'entreprise se développe, il devient nécessaire de manager les ressources mobilisées (personnel, outil de production, achats, comptabilité, ...) pour accompagner son développement.

3. Citez les principales fonctions d'un manager et expliquez en quelques mots de quoi il s'agit (2 pts)

Fonction	Explication	
Piloter	Piloter l'activité d'une ou plusieurs équipes notamment à l'aide d'un tableau de bord	
Organiser	Organiser le travail des équipes	
Animer	Animer les équipes, par exemple expliquer les objectifs à atteindre, faire une réunion d'équipe	
Décider	Prendre les décisions nécessaires à l'atteinte des objectifs, par exemple prioriser la production	

4. A l'aide de quel outil un manager peut-il piloter l'activité, l'atteinte de ses objectifs, la performance de l'entreprise ? Citez 3 exemples d'indicateurs de performance (1 pt)

Outil	Exemples d'indicateurs
Tableau de bord (composé d'indicateurs de performance)	Chiffre d'affaires, marge opérationnelle, ROI, résultat net,
	Quantité de pièces produites, taux de rebus (non-qualité), taux de recyclage,
	Taux d'absentéisme, nombre d'accidents du travail, % de CA consacré à la formation,

5. Donnez la définition d'une partie prenante d'une organisation/entreprise. Citez les 2 types de parties prenantes et ce qui les différencie. Dans l'exemple de la société OVH (voir article en page 4), identifiez 6 parties prenantes et catégorisez-les. (5 pts)

Partie prenante (définition) (1 pt)

- « Une partie prenante dans l'organisation est tout groupe d'individus ou tout individu qui peut affecter ou être affecté par la réalisation des objectifs organisationnels » (Freeman)
- « Tous les individus et éléments constitutifs qui contribuent de façon volontaire ou non à la capacité de la firme de créer de la valeur, qui en sont les bénéficiaires et/ou en supportent les risques » Objectif : élargir le cercle des tiers intéressés/concernés par l'organisation

Partie prenante primaire (1 pt) A une relation contractuelle, formelle, continue et indispensable avec l'entreprise	Exemples cas OVH: (1 pt) clients fonds d'investissements: KKR&Co, Towerbrook 1200 collaborateurs (salariés) famille Klaba: salariés de la société et « proches » financeurs
Partie prenante secondaire (1 pt) A une relation impactante mais non essentielle à la (sur)vie de l'entreprise	Exemples cas OVH: (1 pt) concurrents autorités publiques aux USA et en France autres hébergeurs français (concurrents)

6. Citez les principes qui doivent guider des discussions précontractuelles et expliquez en quelques mots quelle est leur application concrète (3 pts)

Principe	Concrètement, cela signifie
La liberté	Les parties sont libres d'entrer et de sortir des négociations Art 1112 C. civ : l'initiative, le déroulement et la rupture des négociations précontractuelles sont libres
La bonne foi	Les parties négocient sans chercher à s'abuser. Elles doivent pouvoir se faire confiance pour aboutir, le cas échéant, à un accord équilibré, ou rompre les discussions de façon non abusive. Art 1112 C. civ: [l'initiative, le déroulement et la rupture des négociations précontractuelles sont libres.] Ils doivent impérativement satisfaire aux exigences de la bonne foi
La loyauté	Les parties échangent les informations déterminantes pour leur engagement. Elles respectent également le « secret des affaires », c-àd ne divulguent pas d'informations sensibles obtenues dans le cadre des négociations précontractuelles. Art 1112.1 C. civ : notion d'information déterminante, devoir d'information

7. Entourez la bonne réponse (1,5 pt)

		ı
La rupture de discussions précontractuelles par l'une des parties peut impliquer le	Vrai	Faux
versement de dommages & intérêts à l'autre partie		
Pour qu'un contrat existe, il doit obligatoirement être écrit	Vrai	Faux
Dans un contrat unilatéral, chaque partie (cocontractant) a des obligations envers	Vrai	Faux
l'autre		
7 0 0 0		
Un contrat peut être adapté au cas par cas par des clauses particulières	Vrai	Faux
Une clause abusive crée un déséquilibre significatif dans les droits et obligations des	Vrai	Faux
parties (en faveur d'une partie et en défaveur de l'autre)		
Un contrat signé par une personne mineure est valide	Vrai	Faux

CCI CAMPUS ALSACE BTS SIO 1^{ère} année – CEJM CONTRÔLE N°1

 $\underline{https://start.lesechos.fr/innovations-startups/tech-futur/qui-se-cache-derriere-ovh-la-nouvelle-licorne-francaise-1178835$

Par Clemence Boyer. Publié le 17 août 2016

Qui se cache derrière OVH, la nouvelle licorne française?

La société OVH est l'une des plus belles réussites de la French Tech, pourtant son nom ne vous dit peut-être rien. Zoom sur une entreprise familiale made in Roubaix qui vient de rejoindre le club très fermé des licornes.



OVH héberge des millions de sites internet dans le monde grâce à ses 17 datacenters. En photo, celui de Roubaix



Octave Klaba, sur scène, s'adresse à ses salariés

Les rumeurs couraient depuis le mois de mai, mais Octave Klaba, le fondateur d'OVH, a attendu le milieu du mois d'août pour confirmer en toute discrétion que sa société d'hébergement de sites internet avait réussi à boucler une levée de fonds de 250 millions d'euros auprès d'investisseurs américains. C'est une première pour cette entreprise familiale qui avait eu recours jusqu'ici à l'autofinancement et aux emprunts pour se développer. Cette entrée au capital des fonds d'investissements KKR & Co et Towerbrook devrait valoriser OVH à plus de 1 milliard de dollars, faisant entrer la société dans le club très fermé des licornes, ces startups non-cotées dont la valorisation dépasse le milliard de dollars. OVH n'est plus à proprement parler une startup, puisque l'entreprise existe depuis 17 ans et compte 1.200 collaborateurs, mais elle est bien moins connue du grand public que sa compatriote BlaBlaCar, elle aussi présente chez les licornes depuis l'été dernier.

La faute sans doute à ses activités, plus tournées vers le B2B [business to business] que vers les consommateurs, et à la discrétion de son fondateur de 41 ans. Pourtant, OVH est un poids lourd de l'hébergement de sites internet et d'applications grâce à ses 17 datacenters (15 en France et 2 au Canada). C'est grâce aux serveurs des sociétés comme OVH que les entreprises peuvent rendre accessibles leur site aux internautes. Premier acteur européen (et 3ème mondial derrière Amazon et Google), OVH gère 3,7 millions de noms de domaine et héberge 18 millions d'applications web. Parmi son million de clients, on retrouve des startups innovantes, des groupes du CAC 40 comme Michelin et des géants du e-commerce comme Voyages-Sncf.com.

Réputée pour ses activités d'hébergement, OVH a aussi de grandes ambitions dans le cloud et les solutions télécoms pour les professionnels. Cette levée de fonds arrive donc à point nommé pour développer rapidement l'activité de la société roubaisienne qui a réalisé un chiffre d'affaires de 254 millions d'euros l'année dernière et vise le milliard en 2020.

Une belle trajectoire pour une société née dans la banlieue lilloise en 1999 lorsque Octave Klaba, fils d'immigrés polonais, emprunte 25.000 francs à des proches pour louer des serveurs afin d'héberger des sites internet. Celui qui est alors en train de boucler ses études en école d'ingénieurs, sent qu'il y aura rapidement de la demande pour un hébergeur français. Il baptise sa société OVH, "Oles Van Hermann", son surnom sur le web à l'époque, (même si certains préfèrent y voir un sigle pour "On Vous Héberge") et finit par embaucher son frère, puis son père et sa mère, lorsque l'activité se développe. Aujourd'hui, toute la famille Klaba travaille encore dans l'entreprise dont elle contrôlait l'intégralité du capital jusqu'à cette récente levée de fonds. OVH se distingue rapidement de ses concurrents en contrôlant l'ensemble de la chaîne de valeur : de la fabrication des serveurs jusqu'à l'hébergement, en passant par la gestion des noms de domaines et le développement de son propre réseau de fibre optique. Ils décident aussi d'utiliser une nouvelle technique appelée "watercooling" pour refroidir leurs datacenters, en utilisant de l'eau plutôt que des climatiseurs. Deux stratégies qui leur permettent de réduire leurs coûts.

L'entreprise, et en particulier son fondateur Octave Klaba, se sont montrés très concernés par les débats autour de la protection des données et de la vie privée. Ennemi juré du Patriot Act (une loi antiterroriste votée après le 11 Septembre aux Etats-Unis qui permet la surveillance des télécommunications), Octave Klaba avait aussi pris position aux côtés d'autres hébergeurs français lors des débats autour de la loi sur le Renseignement en 2015. Ils avaient menacé de quitter la France si un amendement instaurant la mise en place de "boîtes noires" dans leurs serveurs avait été voté. Ils ont obtenu gain de cause, mais restent vigilants car l'actualité des derniers mois promet de nouvelles batailles.